

Les tarifs de Microsoft font l'objet d'une plainte

L'Europe est décidément une terre de misère pour le premier éditeur mondial. A peine remis des diverses procédures instruites par la Commission européenne, Microsoft fait de nouveau l'objet d'une plainte pour la tarification de ses produits.

Selon le site *Neteco*, un distributeur néerlandais vient de déposer plainte contre le géant américain au motif que ce dernier pratiquerait une différence de prix assez sensible sur ses produits entre l'Europe et les Etats-Unis. La différence de prix se situerait dans une fourchette comprise entre 30 et 50%.

Pour l'avocat du plaignant les choses sont on ne peut plus « claires ». Selon lui, « *Microsoft se sert de sa propriété intellectuelle pour contrôler*[la différence de prix] ».

Microsoft n'a pas commenté ce nouvel épisode judiciaire. Néanmoins, le géant dispose lui aussi de quelques atouts. L'éditeur accuse la société HW Trading, liée au plaignant, d'avoir commercialisé **plus de 3,5 milliards de dollars** de logiciels à la licence douteuse.

La Commission européenne, organisme auprès duquel la toute récente plainte a été déposée, avait déjà condamné Microsoft, en [janvier dernier](#), à versé une amende de 889 millions d'euros pour ouverture insuffisante de ses logiciels. L'éditeur a depuis [contesté](#) cette condamnation.